

# Modification du compte de contrepartie fixe

## Données personnelles :

Nom:

Prénom::

Numéro de client:

(Votre numéro de compte de 7 chiffres chez Bolero)

## Numéro de compte pour vos virements sortants<sup>1</sup> :

Compte bancaire à ajouter (optionel):

Ce compte est au nom de:

Si vous souhaitez lier un compte de contrepartie d'une autre institution financière à vos comptes Bolero, nous devons recevoir une preuve. Cette preuve doit mentionner le compte de contrepartie ainsi que le nom du titulaire (par exemple : un extrait de compte, une preuve de la propriété du compte ou la fiche de titulaire).

## Et / ou

Compte bancaire à supprimer (optionel):

Ce compte est au nom de:

Si vous n'avez pas de compte bancaire à ajouter ou à supprimer, laissez le(s) champ(s) vide(s).

<sup>1</sup> Pour des raisons de sécurité, les conditions suivantes s'appliquent à votre compte fixe de contrepartie pour les virements au départ de Bolero :

- Il doit s'agir d'un compte à vue détenu après d'un établissement financier belge agréé.
- Le titulaire du compte de contrepartie doit être titulaire ou cotitulaire du compte Bolero.
- Un maximum de deux comptes de contrepartie est autorisé. Si vous avez déjà deux comptes de contrepartie, votre demande de modification ne pourra pas être traitée.
- Pour des raisons de sécurité, nous vous demandons de joindre une copie de votre carte d'identité ainsi que la preuve qu'il s'agit de votre compte courant auprès de l'autre institution financière (par exemple, une preuve de la propriété du compte, un extrait de compte ou la fiche de titulaire), pour que nous puissions traiter votre demande correctement.

Ajoutez ici une copie du recto de la carte d'identité du titulaire du compte.

Ajoutez ici une copie du recto de la carte d'identité du titulaire du compte joint.

Ajoutez ici la la preuve de votre compte courant auprès de l'autre institution financière.

Nom client/titulaire du compte :

Date :

Signature manuscrite:

Nom du co-titulaire du compte :

Uniquement s'il s'agit d'un compte commun. Pour les comptes communs, les deux titulaires du compte doivent signer les modifications. Pour les comptes d'indivision..., au moins 2 représentants doivent signer.

Date :

Signature manuscrite:



---

Veuillez nous renvoyer ce formulaire dûment complété et signé [administration@bolero.be](mailto:administration@bolero.be).

Si vous avez des questions? Contactez nous par e-mail ([administration@bolero.be](mailto:administration@bolero.be)) ou par téléphone au 02 303 33 01.